

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 MAI 2026

DELIBERATION 2026 103

Objet : Adhésion de Cœur de Flandre agglo au CNER

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf mai à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le treize mai deux mille-vingt-six.

Présents (79) :

Julie ADJOVI - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Yannick CORDONNIER - Nancy MILITAO - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Danielle MAMETZ - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Pascal DEQUIDT - Paul DE CIECHI (Suppléant) - Serge SOODTS - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHIEU - Elise DORMION-ROUSSEZ - Bernard DENTENER - Jacques WYCKAERT - Brigitte SCHOONHEERE - Guillaume GAMELIN - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Vincent LEFEBVRE - Sophie CAUDRON - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROUILLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Jérôme RENIER - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Bastien DECLERCK (Suppléant) - Frédéric JUDE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Jean-Luc DEHUYSSE - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Céline REANT - Rosine CAILLIAU (Suppléante) - Benoit BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Pascal BECUE (Suppléant) - Coralie DEVROEDE - Christian BELYNCK

Procurations (9) :

Gauthier VANCAYZEELE à Frédéric VERTUN - Audrey RINGOT à Jacques GREMBER - Arnaud DEVILLEZ à Alain TALLEU - Béatrice FERLIN à Philippe GRIMBER - Marie BOUQUET à Valentin BELLEVAL - Pierre-Laurent VANDECAVEYE à Didier TIBERGHIEU - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Luc EVERAERE à Elizabeth BOULET - Eric SMAL à Sandrine KEIGNAERT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 88

Secrétaire de séance : Coralie DEVROEDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 19 MAI 2026

DELIBERATION 2026_103

Objet : Adhésion de Cœur de Flandre agglo au CNER

Le CNER créé en 1952, est une association loi 1901, qui remplit une double fonction de fédération nationale des agences de développement économique et de lieu de réunion des professionnels du développement économique territorial et de l'aménagement du territoire.

Ses actions et celles des agences de son réseau sont appuyées par des partenaires d'envergure : l'ANCT, La Banque des territoires, EDF, RTE et Véolia

L'association, qui compte aujourd'hui près de 80 agences adhérentes, a ouvert l'adhésion aux collectivités locales en 2021, leur permettant ainsi de disposer d'éléments clés sur l'attractivité et le développement économique des territoires

Reconnu pour son expertise en la matière, le CNER permettra donc à Cœur de Flandre agglo de disposer :

- d'informations de qualité pour s'assurer d'une meilleure connaissance de cette discipline devenue incontournable pour tous les territoires
- des outils pour faciliter la montée en compétence des professionnels travaillant dans les collectivités
- de nouvelles opportunités de rencontres et d'échanges sur les thèmes de l'attractivité et du développement économique.

Le CNER favorise les rencontres entre professionnels du développement économique et de l'attractivité et l'échange de bonnes pratiques à travers l'organisation de différents événements (rencontres entre agences, journée des clubs, forum DEV&CO, salons, clubs des métiers, atelier d'experts, formations, etc...).

Engagée dans une démarche de marketing territorial et de promotion de son territoire, Cœur de Flandre agglo s'inscrit avec cette adhésion au sein du plus grand réseau national de développeurs économiques

Les frais d'adhésion sont de 4 166 € HT pour 12 mois.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière d'actions de développement économique ;

Considérant que l'attractivité et le développement économique sont un enjeu majeur pour le territoire ;

Il vous est proposé :

- d'adhérer au CNER afin de bénéficier des avantages évoqués ci-dessus,
- d'autoriser le paiement des frais d'adhésion (4 166 € HT pour 12 mois),
- de donner délégation au Président pour procéder aux ré-adhésions durant les années suivantes,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 88

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

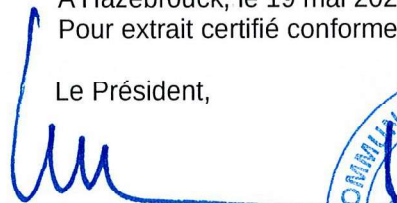
La Secrétaire de séance,



Coralie DEVROEDE

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 19 mai 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

